



Conférence de Presse

**Une Fédération Wallonie-Bruxelles  
forte et dynamique est indispensable**

**Olivier Maingain**

Député fédéral et Président des FDF

**Didier Gosuin**

Député bruxellois et à la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Chef de groupe FDF à la Région bruxelloise

**Caroline Persoons**

Députée bruxelloise  
Cheffe de file FDF à la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Mercredi 25 janvier 2012

## Introduction

Le contexte politique national met doublement à mal l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles et donc l'avenir des francophones :

- les **mauvais accords institutionnels liés à la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat (et à la réforme de la Loi de Financement)**, lorsqu'ils seront votés avec la complicité des quatre familles politiques traditionnelles (PS, MR, cdH et Ecolo) déclencheront le compte-à-rebours de la survie financière des Régions wallonne et bruxelloise et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir annexe1) ;
- Le premier parti de l'espace francophone, le **Parti Socialiste**, en voulant fédérer, autour du Ministre Jean-Claude Marcourt, une série d'acteurs wallons de la vie socio-économique pour de l'élaboration d'un « **Plan W** », confirme sa volonté de développer un **projet purement wallon** et veut **régionaliser l'enseignement**.<sup>1</sup>

Le contexte économique européen pèse également sur l'avenir des institutions francophones. Parce que l'Europe est en crise et que nous sommes en période de récession. Pour sortir l'Europe de la crise, deux stratégies s'opposent. Les défenseurs de l'inter gouvernementalisme qui pensent que l'Europe peut se relever en maintenant le rapport de force tel qu'il existe entre les Etats membres, d'une part. Et les partisans d'une Europe fédérale qui permettrait de mettre sur pied une réelle gouvernance économique et sociale.

Au sein des FDF, nous sommes de chauds partisans du **fédéralisme européen**. C'est pourquoi, à l'échelle nationale, nous défendons également un **fédéralisme coopératif** en lieu et place de ce « fédéralisme de combat » que souhaite tellement la Flandre avec la complicité des partis traditionnels du Sud du pays.

Les **objectifs européens** doivent être la boussole du développement de l'espace Wallonie-Bruxelles. L'Union européenne, par la **stratégie de Lisbonne**, s'est fixée un objectif stratégique pour la décennie à venir : devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. Cette stratégie doit permettre à l'Union de rétablir les conditions propices au plein emploi et de renforcer la cohésion régionale en son sein.

Les trois étapes de la stratégie de Lisbonne sont :

- ✓ **Mars 2000** : Le Conseil européen de Lisbonne fixe des normes quantitatives à atteindre à l'horizon 2010, à savoir
  - un taux d'investissement (public et privé) total dans la recherche et le développement égal à 3% du PIB européen ;
  - un taux d'emploi de 70% ;
  - une réduction de moitié du nombre de personnes non-qualifiées de 18 à 24 ans n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire et qui ne poursuivent pas leurs études.

---

<sup>1</sup> « Oui, il faut un projet wallon », Le Soir, mardi 24 janvier 2012.

Le Conseil européen de Stockholm (**mars 2001**) a ajouté deux objectifs intermédiaires et un objectif supplémentaire :

- le taux d'emploi global et le taux d'emploi des femmes doivent atteindre respectivement 67 % et 57 % en 2005 ;
  - le taux d'emploi des travailleurs âgés doit atteindre 50 % d'ici 2010.
- ✓ **Mars 2005** : le Conseil européen de Bruxelles « *Relancer la stratégie de Lisbonne* » maintient, dans le domaine de la R&D, l'objectif général d'un niveau d'investissement de 3% mais décide d'une répartition adéquate entre investissements privés et investissements publics.<sup>2</sup>
- ✓ **Mars 2010** : Le Conseil européen de Bruxelles – Europe 2020. « *Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive* » fixe des objectifs chiffrés à atteindre à l'horizon 2020<sup>3</sup> :
- 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi ;
  - 3 % du PIB de l'UE devrait être investi dans la R&D ;
  - le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur.

Pour les FDF, ces objectifs ne peuvent être atteints qu'en rassemblant les dynamiques qui unissent Bruxelles et la Wallonie. Le repli sur soi de la Wallonie est une terrible erreur stratégique. Bruxelles est un moteur économique incontestable, c'est le plus grand bassin d'emploi du pays et une formidable vitrine internationale. La Wallonie a besoin de Bruxelles comme Bruxelles a besoin de la Wallonie. Enfermée dans son carcan, la Région bruxelloise étouffe.

**« Déconstruire la Fédération Wallonie-Bruxelles », comme certains socialistes le prône, c'est définitivement sceller le sort de Bruxelles (qui subira le sort peu enviable d'une ville-région cogérée par les deux autres Régions) et de la Wallonie (qui sans la force d'attraction de Bruxelles n'arrivera jamais à atteindre les objectifs Europe 2020).**

Par sa démarche, Monsieur Marcourt ne fait donc qu'aggraver les conséquences de la crise économique pour les francophones. Et même si la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat va ouvrir grand la porte du fédéralisme de combat et de compétition, les FDF se battront pour refuser toute concurrence économique et sociale entre les francophones.

## 1. La situation de faiblesse des francophones

Il est faux de prétendre que les Wallons et les Bruxellois ont des préoccupations fondamentalement différentes. Il faut leur dire la vérité : dans ce cadre concurrentiel, ils sont dans une situation bien plus difficile que les Flamands.

En effet, dans plusieurs domaines, leurs performances se situent en dessous de la moyenne des autres Régions européennes.

---

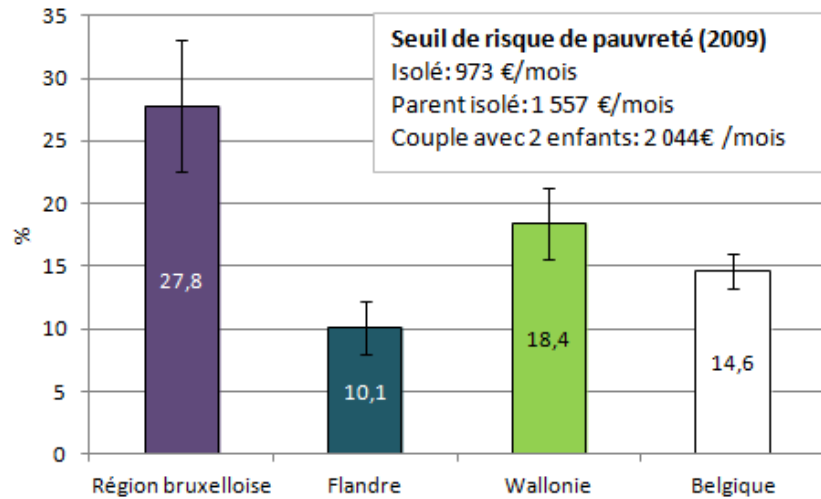
<sup>2</sup> Conseil de l'Union européenne, 23 mars 2005, Conclusions de la Présidence

<sup>3</sup> Communication de la Commission, Europe 2020. Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, mars 2010

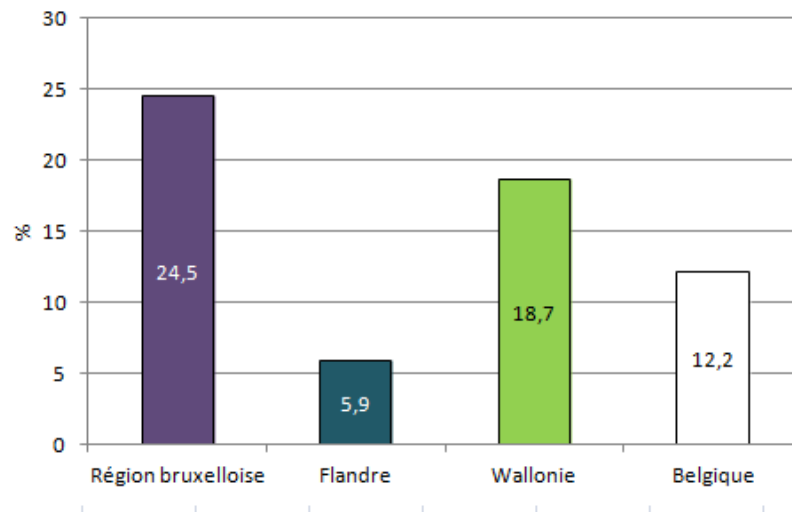
La Wallonie et Bruxelles présentent en effet un certain nombre de points faibles. Parmi les plus préoccupants :

- **La pauvreté**

Les statistiques sont édifiantes. A Bruxelles, près de 28% de la population se trouvent sous le seuil de risque de pauvreté. En Wallonie, 18,4% de la population est concernée par ce risque<sup>4</sup>.



Par ailleurs, la **proportion d'enfants de moins de 18 ans vivant, en 2010, dans un ménage sans emploi rémunéré** dépasse les 24% en Région bruxelloise et 18,7% en Wallonie<sup>5</sup>.



<sup>4</sup> Observatoire de la Santé et du Social, Baromètre social, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, 2010

<sup>5</sup> Observatoire de la Santé et du Social

- **L'échec scolaire**

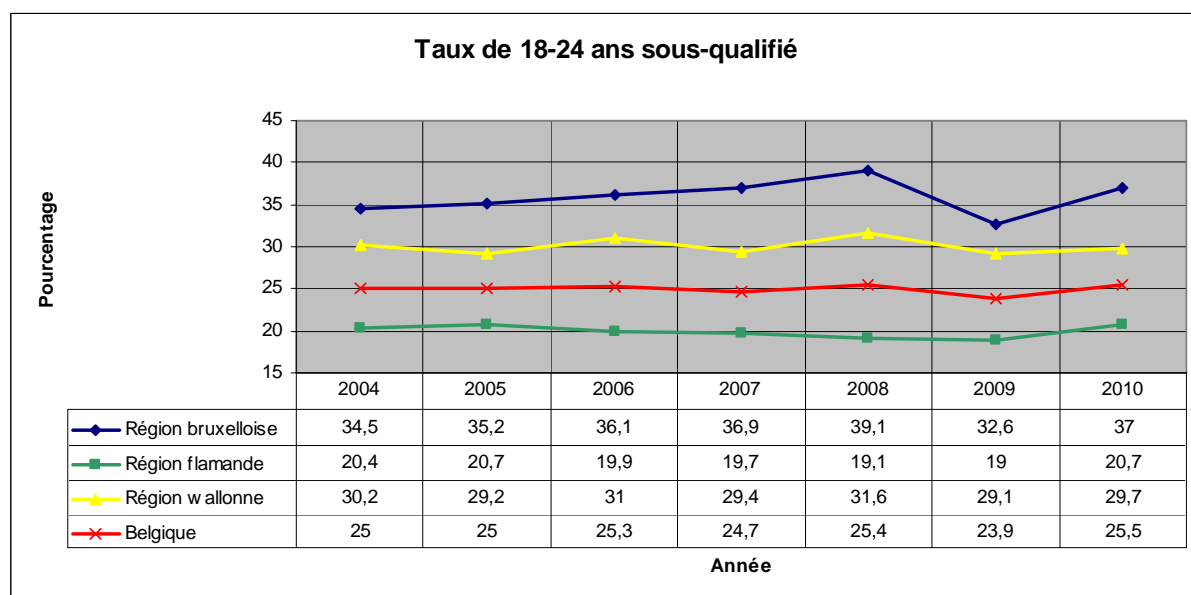
Les récentes études PISA ont pointé la faiblesse des résultats de notre système éducatif pour les élèves scolarisés en Communauté française. En effet, l'échec scolaire reste consternant : défaillance dans la connaissance de sa propre langue, incompetence dans les calculs de base, incapacité pour les élèves à comprendre ce qu'ils lisent, taux de redoublement en augmentation constante, etc. Il ne faut pas perdre de vue que **chaque fois que l'on gagne 10 points dans le classement PISA, on gagne 1 point de croissance** (cfr : étude Mc Kinsey).

Sans compter que notre système d'enseignement s'avère le plus inégalitaire des pays de l'OCDE puisque l'écart entre les 5 % des élèves les plus forts et les 5 % d'élèves les plus faibles est le plus important des pays de l'OCDE. L'enquête PISA de 2006 a également relevé de grandes inégalités entre écoles. On note une surreprésentation des élèves socialement défavorisés dans l'enseignement professionnel où ils sont 3 à 4 fois plus nombreux en Communauté française.<sup>6</sup> En outre, plus de la moitié des élèves socialement défavorisés sont en retard scolaire.

L'abandon scolaire est tout aussi préoccupant. Chaque année, 13.481 élèves de 15 ans et plus quittent l'enseignement obligatoire - soit 3.640 Bruxellois et 9.841 Wallons.<sup>7</sup> Ces chiffres sont consternants puisqu'ils signifient que chaque année on accentue le stock de chômeurs non-qualifiés au sein de l'espace Wallonie-Bruxelles alors qu'on sait que le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté est l'accès à un travail rémunéré.

- **le déficit de qualification**

Conséquence de l'échec scolaire et principale cause du chômage, le déficit de qualification en Communauté française n'est guère plus réjouissant, comme le montre le tableau ci-dessous<sup>8</sup> :



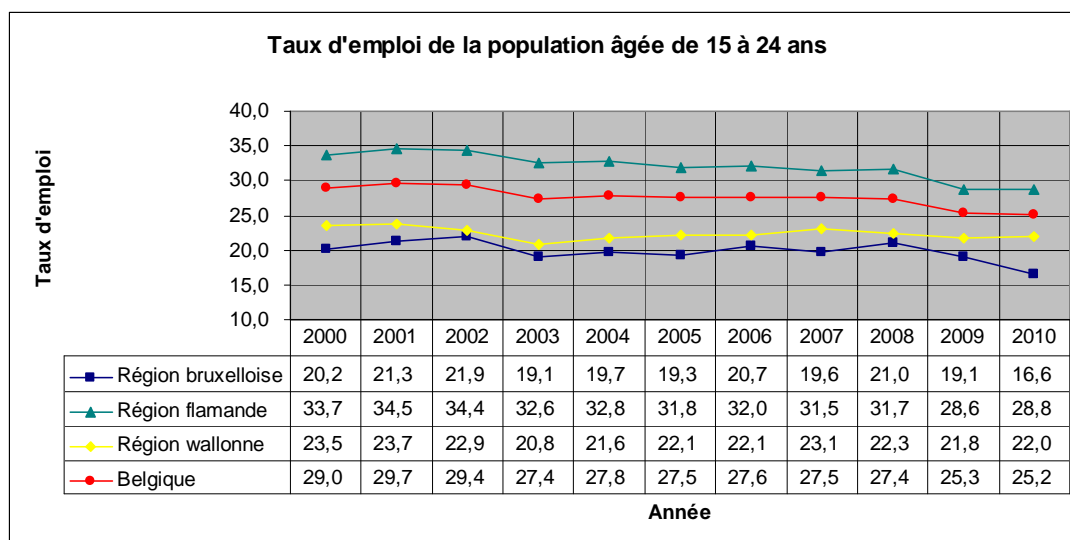
<sup>6</sup> *Ibidem.*

<sup>7</sup> Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Question écrite n°308 du 28 février 2011.

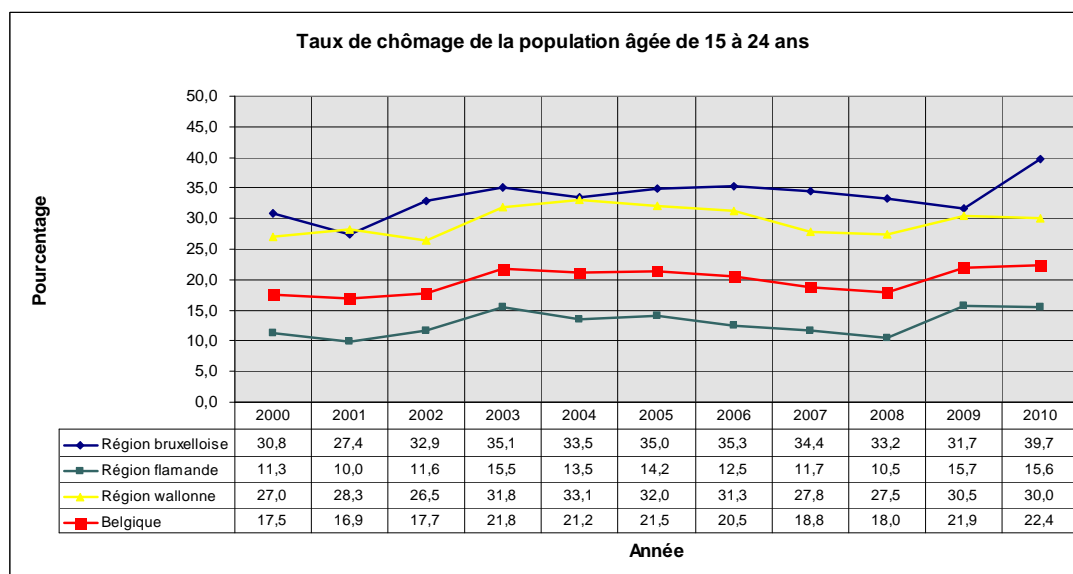
<sup>8</sup> Enquête sur les forces de travail – Baromètre social

- **Le taux de chômage, et plus particulièrement le chômage des jeunes**

Le taux d'emploi des jeunes Bruxellois (15 à 24 ans) est le plus faible du pays, juste derrière la Wallonie et loin derrière la Flandre et la moyenne belge<sup>9</sup> :



Les taux de chômage à Bruxelles et en Wallonie sont particulièrement préoccupants<sup>10</sup>:



Devant de telles statistiques, penser qu'en se divisant les francophones seront plus efficaces pour rattraper l'énorme retard accumulé dans l'espace Wallonie-Bruxelles est au mieux une illusion, au pire un véritable mensonge. En effet, les Wallons et les Bruxellois ne manquent pas d'atouts communs. Parmi les plus évidents, on peut citer une population jeune (annexe 2), des universités d'une renommée internationale, des secteurs de pointe dans les deux Régions, l'esprit d'entreprise, etc.

<sup>9</sup> Source Actiris

<sup>10</sup> Enquête sur les forces de travail

## 2. Les défis de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour les FDF, les Wallons et les Bruxellois doivent relever ensemble le défi de ramener leurs points faibles au niveau de la moyenne européenne et rencontrer les objectifs fixés par l'Europe. Nous avons 10 ans pour construire une Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>11</sup> en l'ancrant solidement autour des trois axes institutionnel, social et économique. Dix ans pour nous mettre en situation de prendre notre destin en main. Il faut s'y atteler sans tarder.

### **2.1. Valoriser le capital humain.**

Il faut impérativement développer des **stratégies communes aux francophones pour valoriser notre capital humain**. Pour y parvenir, il faut impérativement agir sur **l'enseignement**, la **qualification** et la **recherche scientifique**. Des compétences qui doivent s'exercer dans le cadre commun de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'enseignement et la formation sont des leviers essentiels dans notre société pour faire face au défi grandissant et inéluctable de la mondialisation. Il est primordial d'investir dans le capital humain, seul vecteur de croissance. Parce qu'une personne éduquée aura plus de chances de trouver un emploi en particulier dans un monde du travail qui exige des qualifications plus élevées. Parce qu'une population formée constitue un gage de prospérité collective, de développement économique et social, mais également d'émancipation culturelle.

Les Wallons et les Bruxellois sont victimes d'une Fédération Wallonie-Bruxelles qui n'a entrepris aucune réforme d'envergure afin de rendre notre système éducatif plus performant alors que de nombreux pays européens ont remporté ce pari. En Wallonie comme à Bruxelles, les programmes ne se modernisent pas, la pénurie d'enseignants se fait cruellement sentir, la bureaucratisation est à son comble et la mixité sociale telle que décrétée aujourd'hui est un échec.<sup>12</sup> Il faut réformer l'enseignement. La Scandinavie a mis 10 ans à redresser la qualité de son système d'enseignement. Nous avons 10 ans devant nous. C'est pourquoi, les FDF défendent les principes suivants :

a) Qualifier au lieu de scolariser obligatoirement jusqu'à 18 ans

La Constitution belge garantit le droit à l'enseignement et oblige les élèves à être scolarisés jusqu'à 18 ans. Vu le nombre d'échecs et d'abandons scolaires, cette garantie constitutionnelle ne bénéficie pas suffisamment aux Wallons et aux Bruxellois. C'est pourquoi **les pouvoirs publics doivent assumer une obligation de qualification** des jeunes et ce, jusqu'à 18 ans accomplis<sup>13</sup>. La qualification ne doit pas nécessairement avoir lieu à l'école, elle peut très bien se dérouler au sein d'entreprises en rapprochant l'enseignement du monde du travail.

b) Débureaucratiser, moderniser, responsabiliser, ...

Il existe une pléthore de règles à suivre en matière d'enseignement (lois, décrets, arrêtés, circulaires, etc.). Il est temps d'**arrêter de réglementer à outrance** et de **donner davantage d'autonomie et de responsabilité aux acteurs de terrain**. Il faut également **rationnaliser les réseaux, les filières, les statuts** d'enseignants. Comme le soulignait à cet égard le professeur Deschamps, notre enseignement souffre de nombreux

<sup>11</sup> Terme utilisé pour la première fois par les FDF lors du Congrès du 24 février 2008

<sup>12</sup> D. GOSUIN, Le défi social bruxellois, Bruxelles, Luc pire, 2008, p. 13.

<sup>13</sup> En Finlande, l'obligation scolaire vaut jusqu'à 14 ans mais les pouvoirs publics garantissent la qualification des jeunes jusqu'à 18 ans.

*cloisonnements*: entre les quatre réseaux (Communauté, Provinces, Communes, libre subventionné), entre disciplines proches, entre écoles, cloisonnements renforcés par la diversité des statuts des enseignants. Ces cloisonnements ne se justifient pas tous; ils sont sources de dysfonctionnements, de coûts inutiles, de doubles emplois entraînant à la fois des enseignants en surnombre à certains endroits et des pénuries à d'autres, mais ils résistent aux volontés de réforme.

### c) Refuser la régionalisation

Les FDF ne partagent pas la vision régionaliste étriquée qui, au nom des contextes et des spécificités, prône l'organisation de l'enseignement sur des territoires toujours plus restreints au nom de réalités géographiques différentes. Existe-t-il plus ou moins de particularités entre Molenbeek et Uccle ou entre le Brabant Wallon et Charleroi ? Il faut à tout prix éviter que des compétences ne soient plus reconnues de manière équivalente à Bruxelles et en Wallonie. Il faut un **projet pédagogique commun** pour favoriser la mobilité entre les deux Régions et multiplier les chances de trouver un emploi.

## **2.2 Rationaliser les institutions**

Les FDF s'inquiètent depuis des années de la pléthore d'institutions créées tant à Bruxelles qu'en Wallonie. Certains, au pouvoir depuis plus de 8 ans tant à Bruxelles qu'en Wallonie, annoncent vouloir rationaliser les outils publics wallons<sup>14</sup> alors que, pour ne prendre qu'un seul exemple, le nombre d'agences a **quasiment doublé au cours de ces 15 dernières années** en passant de 43 unités en 1995 à 88 unités en 2009, soit :

- 13 cellules du Gouvernement ;
- 17 organismes d'intérêt public (types A et B) ;
- 58 « *autres personnes morales créées par arrêtés ou décrets* ».

L'analyse de l'organisation de la recherche scientifique (annexe 3) ou des sociétés d'investissement (annexe 4) démontre à quel point il est urgent de rationaliser les structures qui se développent parallèlement à Bruxelles et en Wallonie avec des objectifs totalement similaires. Le même type de démarches peut s'appliquer à l'emploi, aux leviers économiques, aux opérateurs du secteur de la santé, etc.

Les FDF proposent qu'une **commission parlementaire mixte** composée de parlementaires issus des Parlements wallons, francophone bruxellois et de la Communauté française **passe au peigne fin toutes les structures et lieux de décision ou d'exécution des politiques** afin de :

- **lister** de manière exhaustive l'ensemble des acteurs publics présents dans tous les domaines (socio-économique, environnemental, etc.) ;
- **supprimer** les **outils excédentaires** ou redondants **au profit** des **outils indispensables** pour combler le retard des Régions wallonne et bruxelloise.

Cette vaste réforme doit s'accompagner de deux autres démarches indispensables :

- développer des **plans d'actions pluriannuels** ;
- doter les institutions francophones d'**outils d'évaluation** style *tableau de bord* pour permette de quantifier la progression de l'efficacité de ces institutions par rapport aux objectifs.

La proposition de modification de règlement (PCF) pour créer cette commission est jointe en annexe.

---

<sup>14</sup> « Antoine s'attaque à la gouvernance », Le Soir, 23 janvier 2012

**Les francophones ont 10 ans pour réaliser cette réforme et mettre la Wallonie et Bruxelles dans les conditions de prendre leur destin en main.**

**Plutôt que déconstruire la Fédération Wallonie-Bruxelles, il faut la construire, plutôt que de diviser les francophones, il faut les rassembler. Plutôt que palabrer, il faut agir.**

**Au « Plan W », projet pré-séparatiste et sans avenir, les FDF préfèrent un « Plan F » qui rassemble les francophones autour d'un objectif commun : investir dans le potentiel humain pour rencontrer les objectifs de Lisbonne et de la stratégie Europe 20/20 afin de donner aux Wallons et aux Bruxellois une perspective d'avenir.**

**Que ce soit à l'intérieur de l'Etat belge dans cette logique, chère aux FDF, de fédéralisme solidaire. Ou que ce soit en dehors de cette Belgique fédérale telle qu'elle existe aujourd'hui si le Nord du pays poursuit sa stratégie d'un séparatisme dont le fédéralisme de combat n'est que le poste avancé.**

## **Annexe 1 : l'impact financier des accords institutionnels pour les francophones**

La LSF aura pour effet de supprimer les mécanismes de solidarité envers la Wallonie et Bruxelles. Parmi les nombreux pièges de cette LSF, insistons sur :

- Le mécanisme de transition pour les Communautés, les commissions communautaires et les Régions entend garantir que l'année de départ aucune entité ne sortira ni gagnante ni perdante ; le montant d'égalisation restera constant en valeur nominale pendant 10 ans avant de diminuer de manière linéaire pendant les 10 années suivantes jusqu'à disparaître : c'est-à-dire que la solidarité financière s'estompera dans 20 ans, soit aux 200 ans de l'Etat belge (2031) ;
- La Wallonie touchera 570 millions d'euros pendant dix ans avec ensuite une réduction linéaire pendant les dix années suivantes alors que Bruxelles touchera quant à elle 52 millions pendant 10 ans avec réduction linéaire similaire pendant les 10 années suivantes, ainsi qu'un montant de 461 millions d'euros entre 2012 et 2015 pérennisé à hauteur de 0.1% du PIB ;
- La répartition des moyens en matière d'allocations familiales se fera sur une clé forfaitaire de population de 0 à 18 ans : qu'en est-il après 18 ans ?;
- Le coût du vieillissement est une donnée essentielle sur le plan macro-économique en Belgique (cfr : analyse du Conseil Supérieur des Finances) et la Région flamande, qui compte une population plus âgée, n'est pas censée y contribuer davantage que les autres entités (l'accord prévoit que l'allongement de l'espérance de vie - secteur pensions des fonctionnaires des entités fédérées et personnes âgées - devra assurer la participation de toutes les entités du pays) ;
- Les Régions auront la possibilité de réduire ou d'augmenter l'impôt régional sans limite de montant ou de pourcentage avec dérogation à la règle de progressivité de l'impôt ;
- L'autonomie fiscale en termes d'IPP est très large (30%, soit 10 milliards 736 millions d'euros) ;
- Une épée de Damoclès pèse au-dessus de la Wallonie : si elle n'augmente pas sa croissance réelle sur le plan économique pour la situer au niveau de la Flandre pendant les 10 années qui viennent (en clair, ne résorbe pas son retard économique d'avec la Flandre), elle sera d'autant plus perdante qu'elle devra contribuer à l'effort budgétaire total de la Belgique dans les 5 ans de l'ordre de 20 milliards d'euros.

## **Annexe 2 : évolution de la population en fonction des classes d'âge**

Nous avons retenu comme indicateur le rapport de dépendance des personnes âgées, c'est-à-dire la population âgée de 65 ans ou plus (population dite « inactive ») rapportée au groupe des 15- 64 ans (population dite « active », c'est-à-dire en âge de travailler).

Selon Eurostat, le taux de dépendance des personnes âgées est actuellement de 25 %. Cela signifie qu'en moyenne, 100 personnes en âge de travailler doivent subvenir aux besoins de 25 personnes âgées de 65 ans et plus.

**Le taux de dépendance des seniors wallons et bruxellois est inférieur à la moyenne européenne. Celui des seniors flamands est supérieur.**

### Taux de dépendance des personnes âgées en % en 2009<sup>15</sup>

Fédération Wallonie-Bruxelles	24, 00
Flandre	26, 90
UE - 27	25, 00

L'évolution de la population âgée de 65 ans ou plus d'ici 2030 confirme l'atout de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'écart avec la Flandre va se creuser.

### Projections de populations régionales - évolution de la part de la population âgée de 65 ans ou plus entre 2008 et 2030, en points de pourcentage<sup>16</sup>

<b>Fédération Wallonie-Bruxelles</b>		<b>Flandre</b>	
Région bruxelloise	2,6	Anvers	6,0
Brabant wallon	6,9	Limbourg	9,5
Hainaut	5,7	Fl. Orientale	5,4
Liège	5,0	Fl. Occidentale	7,7
Luxembourg	4,6	Brabant flamand	6,0
Namur	5,7		
<b>Moyenne</b>	<b>5,1</b>	<b>Moyenne</b>	<b>6,9</b>

Selon ces projections, les populations wallonnes et bruxelloises « vieillissent » moins que la moyenne européenne (6,5 points de pourcentage entre 2008 et 2030), alors que la population flamande vieillit davantage.

Cette relative jeunesse des Wallons et des Bruxellois dans une Europe vieillissante constitue en soi un atout qui implique davantage de main d'œuvre disponible, moins de dépenses liées au vieillissement (soins de santé, pensions, aide aux personnes dépendantes...). A condition, bien entendu, que les jeunes ne viennent pas augmenter le nombre de personnes financièrement dépendantes

<sup>15</sup> Calculs sur la base des données Eurostat

<sup>16</sup> Eurostat

### **Annexe 3 : le paysage de la Recherche scientifique dans la Fédération Wallonie-Bruxelles**

#### Communauté française

- les 9 universités francophones et leurs fonds spéciaux pour la recherche (FSR) ;
- le Fonds de la Recherche scientifique (FRS-FNRS) et les Fonds associés sous sa tutelle (ex : le Fonds pour la formation et la recherche dans l'industrie et l'agriculture - FRIA) ;
- les centres d'excellence créés dans les universités par des « Actions de recherche concertées » (entre les universités et le gouvernement) ;
- Les établissements de recherche : établissements d'enseignement supérieur regroupés en académie, centres de recherche adossés à des hautes écoles et centres de recherche collectifs ou centres agréés (où le financement public peut atteindre max. 70%, ce qui les place plus près du monde industriel) ;

#### Région wallonne

Outre le Conseil de la politique scientifique et l'administration publique qui gère les programmes (deux instances que l'on retrouve également à Bruxelles), il existe toute une série d'opérateurs ou de services d'accompagnement, notamment :

- 43 « guidances technologiques » soutenues par la Région (ex : Recywall pour le recyclage des déchets) ;
- 8 cellules de valorisation et d'interface (ex : Service validation de la recherche de la Faculté polytechnique de Mons) ;
- 5 autres structures d'appui (ex : Innovatec) ;
- 10 institutions régionales et associations (ex : « Agence de stimulation technologie »)

#### Région bruxelloise

Il existe également de nombreux opérateurs et parfois des doubles emplois, exemples :

- L'Institut pour l'encouragement de la recherche scientifique et de l'innovation de Bruxelles (IRSIB)
- Le Département « Relations internationales » de l'Agence bruxelloise pour l'entreprise (ABE)
- Research in Brussels (RIB)
- Les interfaces universitaires

**Une rationalisation devrait permettre d'instaurer 1 Agence francophone de la recherche scientifique chargée de détecter toutes les opportunités de synergies au sein de la Fédération**, ainsi que les politiques qui pourraient être menées en commun, comme par exemple la valorisation de la recherche francophone à l'étranger, l'harmonisation du statut des chercheurs ou encore la promotion du doctorat en entreprise...

#### Annexe 4 : Les sociétés régionales d'investissement et leurs nombreuses filiales

<b>Wallonie : SRIW</b>	<b>Bruxelles : SRIB</b>
<p>Société Régionale d'Investissement de Wallonie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fabrications métalliques et mécaniques</li> <li>• Verre, chimie, Textile, autres matériaux</li> <li>• Agro-alimentaire</li> <li>• Bois, papier, imprimerie, édition</li> <li>• Tourisme</li> <li>• Services</li> </ul> <p>+ ses filiales :</p>	<p>Société Régionale d'Investissement de Bruxelles</p> <p>S'adresse à tous les types d'entreprises établies en Région bruxelloise</p> <p>+ ses filiales :</p>
<p>SOFIBAIL : financement immobilier</p> <p>S.I.A.W. : agro-alimentaire (PME)</p> <p>TECHNOWAL : techniques nouvelles, hors télécom et informatique et hors environnement qui sont couverts par d'autres sociétés-sœur (voir ci-après)</p> <p>WALLONIE TELECOMMUNICATIONS et CD TECHNICOM : télécoms</p> <p>ECOTECH FINANCE : environnement</p> <p>IMMOTICA : logement moyen</p> <p>SOWECSOM : économie sociale marchande</p> <p>SOWASPACE : Aéronautique, Espace, Défense, Machines outils</p> <p>B.E. Fin. : Biotechnologies environnementales</p> <p>FIWAPAC : Société de financement par prise de participation ou toute autre forme</p> <p>SOFINEX : soutien aux investissements des grandes entreprises wallonnes hors UE</p> <p>SOFIPOLE : soutien aux pôles de compétitivité et aux incubateurs de haute technologie</p> <p>SOWAFINAL : assainissement et équipement de zones d'activité</p>	<p>BRUSTART : pour les sociétés en phase de démarrage</p> <p>BRUSOC : accorde des prêts pour indépendants, petites entreprises et projets d'économie sociale</p> <p>B2E : financement des PME</p> <p>FONDS BRUXELLOIS DE GARANTIE : fournit une part des garanties exigées par les institutions financière qui accordent un prêt aux PME et aux indépendants</p> <p>G.E.I.E., groupement européen d'intérêt économique dont la SRIB est membre fondateur. Il offre aux PME une assistance supplémentaire tournée vers l'Europe</p> <p>BRINFIN : conseil et gestion financière pour la Région (ex : gère le Fonds régional de refinancement des Trésoreries communales)</p> <p>SOFIBRU : montages financier complexes en matière immobilière et de bien d'équipement.</p> <p>SFAR : construction de logements sociaux</p>